

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le premier juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

3/ EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----31

Votants -----33

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

A l'issue de l'examen du compte administratif, il convient, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2015.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 24 mai 2016,

⇒Considérant le compte administratif 2015 soumis à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

1°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, **budget principal :**

Le **résultat cumulé d'exploitation**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015 est **excédentaire de 3 955 171,81 €.**

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 3 020 000 €,
 - le solde en excédent de fonctionnement (report à nouveau créditeur, compte 002) : 935 171,81 €.

2°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, **budget annexe Quai des Arts** :

Le **résultat cumulé d'exploitation**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015 étant **déficitaire de 21 697,65 €**, aucune affectation n'est à opérer.

3°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, **budget annexe Lotissement du Pouligou** :

Le **résultat cumulé d'exploitation**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015, étant **égal à 0**, aucune affectation n'est à opérer.

4°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, **budget annexe Lotissement Les Jardins de l'Estran** :

Le **résultat cumulé d'exploitation**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015, étant **égal à 0**, aucune affectation n'est à opérer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR